#2013

- Rapport annuel -

Limousin

Pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Loi du 11 février 2005

Ensemble pour une fonction publique exemplaire

emploi fiphfp handicap

Pour les employeurs publics du Limousin, la promotion de l'emploi des personnes en situation de handicap est aujourd'hui un sujet de forte mobilisation. Pour preuve, le taux d'emploi légal dans les fonctions publiques de la région est passé de 4,93 % en 2012 à 5,32 % en 2013.
Pour atteindre et dépasser le seuil de 6 %, l'effort doit maintenant porter sur deux axes : une sollicitation renforcée des aides du FIPHFP (notamment pour l'accessibilité à l'environnement professionnel) et une meilleure valorisation des politiques handicap existantes. Ce message a nourri les nombreuses manifestations qui se sont succédé au cours de l'année écoulée : matinée consacrée à la question du maintien dans l'emploi sous l'égide de l'ANFH, *Semaine pour l'emploi des personnes handicapées*, journée régionale des acteurs de la santé au travail, etc.
En point d'orgue, le forum du FIPHFP a rassemblé 130 employeurs et partenaires (Centres de gestion de la fonction publique territoriale, Cap emploi, Sameth, Comète, Agefiph, associations, membres des comités locaux…) autour de l'emploi des personnes en situation de handicap.
Faire connaître les démarches exemplaires initiées au sein des trois fonctions publiques, animer la mobilisation, accompagner les projets… Les employeurs publics ont besoin de notre aide pour consolider leurs compétences et sensibiliser leur personnel. C'est un enjeu capital : l'intégration et le maintien dans l'emploi de nombreuses personnes en dépend !

Béatrice Lagarrigue,
déléguée interrégionale handicap

L'interlocutrice des employeurs publics en Limousin :
beatrice.lagarrigue@caissedesdepots.fr

L'essentiel
en chiffres

5,32%
Taux d'emploi légal de la région.

-

3,61%
dans la fonction publique de l'État ;

5,50%
dans la fonction publique hospitalière ;

5,27%
dans la fonction publique territoriale.

-

1 751
Nombre de Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE) dans la région.

-

61,39%
de bénéficiaires entre 41 et 55 ans ;

60,08%
de femmes.

-

41,95%
Taux de Reconnaissance de la Qualité de Travailleurs Handicapés (RQTH) de la région.

-

35 678
Nombre d'Effectif Total Rémunéré (ETR).

-

1 349 209€
Montant des contributions issu de la déclaration 2013 de la région.

-

784 362€
Montant total des financements du FIPHFP pour la région.

-

269 083€
Aides plateforme versées aux employeurs de la région pour les trois fonctions publiques ;

135 958€
Programme accessibilité versé aux employeurs de la région pour les trois fonctions publiques ;

379 321€
Conventions employeurs versées aux employeurs de la région pour les trois fonctions publiques.

-

1 302 396€
Montant de l'engagement total des 4 conventions employeurs en cours au 31/12/2013.

-

C'est arrivé en 2013

L'ADAPT
Semaine pour l'emploi des personnes handicapées 2013
AGEFIPH
FIPHFP
Féilcitatoins : si vosu êste capbale de lrie ce tetxe, c'ets prace qeu vorte cevreua s'adpate facliemnet à al diféfrence.
Julien T. - agent polyvalent en apprentissage à la mairie d'Amiens.

Semaine pour l'emploi
SATISFAIRE LES ATTENTES DE TOUS LES PUBLICS

Démontrer que le handicap et l'emploi sont compatibles et que des solutions existent : c'est la volonté commune qui a présidé à l'organisation de la *Semaine pour l'emploi des personnes handicapées* en région Limousin.
L'ensemble des acteurs partenaires du Prith (Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés) piloté par l'État en partenariat avec l'Agefiph, le FIPHFP, le conseil régional, avec le soutien du Fonds social européen (FSE), de Limoges métropole, de la CCI de Limoges et du Carrefour des étudiants, a souhaité décliner des actions concrètes.
Chacune des cibles a bénéficié de dispositifs en phase avec ses attentes. Pour les personnes en situation de handicap, c'est l'opportunité de rencontrer une entreprise à la recherche de compétences et/ou de découvrir un métier qui a prévalu. Les employeurs, pour leur part, ont pu s'inscrire à des colloques et se sont vus présenter une pièce de théâtre visant à démystifier le handicap. Également visés : les professionnels œuvrant dans le secteur du handicap. Pour ce public, des conférences sur la sécurisation des parcours des jeunes en situation de handicap et sur l'accès et l'accompagnement des personnes en situation de handicap dans les actions de formation et d'apprentissage étaient notamment prévues.

ARTICLE 15 DU CODE DES MARCHÉS PUBLICS : MODE D'EMPLOI

Lors de la *Semaine pour l'emploi des personnes handicapées*, les facilitateurs de clauses sociales, les centres de gestion de la fonction publique territoriale des trois départements et les têtes de réseaux des entreprises adaptées (EA) et des établissements et services d'aide par le travail (ESAT) de la région ont organisé une conférence à destination des acheteurs publics et des bailleurs sociaux. Objectif : présenter les différents moyens, pour ces employeurs, de satisfaire à leur obligation d'emploi en s'appuyant sur l'article 15 du Code des marchés publics. Le recrutement de personnes en situation de handicap et le recours à la sous-traitance des EA et ESAT ont été plus particulièrement abordés. Le FIPHFP comptait au nombre des participants de cette manifestation.

EN BREF

SEPTEMBRE
En collaboration avec l'Association Nationale pour la Formation du personnel Hospitalier (ANFH), le FIPHFP est intervenu auprès des représentants du secteur hospitalier, avec les différents partenaires (Sameth, Comète, CHU Dupuytren), lors d'une journée d'information sur le maintien dans l'emploi après des problèmes de santé.

OCTOBRE
La journée régionale des acteurs de la santé au travail s'est déroulée sous l'égide du FIPHFP.

> **Auprès des personnes en situation de handicap, nous ne sommes pas dans une démarche de charité sociale ou de générosité humaine mais dans l'application d'une obligation nationale et d'un devoir de citoyen qui oblige chacun et chacune d'entre nous.**
>
> **Michel Jau,**
> **préfet de la région Limousin**

Forum
UN TRAIT D'UNION ENTRE LES EMPLOYEURS ET LES EXPERTS DU HANDICAP

Depuis février 2012, le FIPHFP se déplace dans les territoires au gré de ce qui constitue un véritable tour de France. L'enjeu est d'offrir aux employeurs publics (élus, DRH, directeurs généraux des services…) la possibilité de rencontrer l'ensemble des acteurs régionaux impliqués dans l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap : Cap emploi, centres de gestion de la fonction publique territoriale, secteur adapté, associations, centres de formation ou de reclassement, etc. Focalisés sur les actions mises en place avec l'appui du FIPHFP et sur leurs retombées concrètes pour les personnes qui en bénéficient, les débats contribuent à amplifier la dynamique régionale autour de l'emploi des personnes en situation de handicap.

Partage d'expériences

Ouvert par le préfet de la région, Michel Jau, et le directeur de l'Établissement public FIPHFP, Jean-Charles Watiez, le forum organisé le 12 décembre 2013 au Carrefour des étudiants de l'université de Limoges a consisté en un temps d'échanges et de partage d'expériences sur le recrutement et le maintien dans l'emploi. Béatrice Lagarrigue, déléguée interrégionale handicap du FIPHFP, a présenté les missions et les financements du Fonds tandis que plusieurs experts représentant le Sameth, Comète France ou encore Cap emploi ont délivré des conseils pour aider les employeurs publics à réussir l'accueil et l'intégration des personnes en situation de handicap dans un collectif de travail. Un agent en situation de handicap a d'ailleurs expliqué comment il avait trouvé sa place au sein des effectifs de la Dirrecte (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) du Limousin.

À la rencontre des candidats à l'emploi

L'évènement a aussi été marqué par l'organisation, en lien avec l'association Entreprises & Handicap, d'un Forum ouvert destiné à favoriser les échanges entre employeurs publics. Ce dispositif, testé pour la première fois cette année, a permis des débats animés par les participants eux-mêmes sur des thèmes correspondant à leurs préoccupations en matière d'emploi des personnes en situation de handicap. Autre moment fort : la tenue d'un Handicafé à l'occasion duquel des candidats à l'emploi (inscrits et sélectionnés en amont par L'ADAPT avec l'appui de Cap emploi et Pôle emploi) ont pu entrer en contact avec des recruteurs publics.

Témoignage # convention

Le CHU de Limoges est engagé de longue date dans une politique volontariste en faveur du handicap. Le renouvellement de sa convention avec le FIPHFP lui permettra de franchir une nouvelle étape en initiant un ambitieux programme de recrutement et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Michel Senimon,
DRH du centre hospitalier universitaire (CHU) de Limoges

Quelle est votre problématique en matière d'emploi des personnes en situation de handicap ?

Le fait, pour beaucoup de nos agents, d'être tourné vers le soin des malades n'empêche pas l'usure. Bien au contraire, le handicap touche fortement notre personnel. Beaucoup de personnes sont en reconversion professionnelle car leur pathologie ne les autorise plus à exercer leur métier. La conscience de ce phénomène fait que le maintien dans l'emploi, mais aussi l'insertion et l'accueil des bénéficiaires de l'obligation d'emploi, constituent un axe fort de notre projet d'établissement.

Que vous apporte le conventionnement avec le FIPHFP ?

L'engagement du FIPHFP à nos côtés a été décisif dans l'atteinte du taux légal de 6 % de personnes en situation de handicap. Même s'il n'est pas une fin en soi, cet objectif a eu le mérite de nous fixer un cap. Sur le fond, l'essentiel a consisté à infléchir la culture administrative en désignant un référent handicap dans les pôles hospitaliers et universitaires, en mettant en place une commission de maintien et de retour à l'emploi ou encore en intégrant la problématique du handicap dans la gestion prévisionnelle des emplois et compétences.

Quelles sont aujourd'hui vos priorités ?

Je l'ai constaté en exerçant d'autres fonctions : le jour où l'on recrute un agent qui se déplace en fauteuil roulant, l'ensemble du collectif de travail franchit un cap psychologique. Pour autant, la sensibilisation doit se poursuivre au quotidien de manière à accueillir les personnes en situation de handicap et de leur permettre de progresser dans leur carrière. C'est un travail de fond qui, même après la signature de la troisième convention, reste d'actualité !

C'est le nombre de personnes restant dans le cadre de l'obligation d'emploi parmi les 6 580 agents permanents du CHU de Limoges.

plus de 340

Partenaires

Centres de gestion

Les centres de gestion, garants de la continuité des politiques locales

Depuis 2007, de nombreux centres de gestion (CDG) de la fonction publique territoriale se sont associés au FIPHFP pour renforcer les actions initiées dans les domaines de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. L'objectif de ces partenariats est de répondre aux besoins des collectivités et établissements publics qui souhaitent intégrer dans la gestion de leurs ressources humaines des actions en faveur des travailleurs handicapés.

Les prestations ponctuelles spécifiques

Portées par le FIPHFP dans le cadre de son partenariat avec l'Agefiph, les PPS (prestations ponctuelles spécifiques) constituent une solution susceptible d'être actionnée en dehors des procédures d'appel d'offre, et donc de manière plus rapide, par les employeurs publics. Le dispositif implique de consulter des spécialistes de handicaps donnés (sensoriel, mental, moteur, psychique) sur la base d'un cahier des charges. *"Qu'il s'agisse d'accès ou de maintien dans l'emploi ou encore d'adaptation du poste de travail, les prestations sont adaptées au cas par cas et délimitées dans le temps"*, explique Christelle Peyre, déléguée régionale adjointe Agefiph.

cap emploi
ressources handicaps

Cap emploi, au service des candidats à l'emploi

Cap emploi est un organisme de placement spécialisé qui intervient sur délégation de Pôle emploi auprès des personnes reconnues comme travailleurs handicapés. Selon la complexité des situations rencontrées, il peut assurer un simple accompagnement sur le marché du travail ou bien contribuer à structurer des projets de reconversion professionnelle. L'action de Cap emploi s'étend aussi aux acteurs publics, privés et associatifs, essentiellement sous la forme d'actions de sensibilisation. *"Face au handicap, il n'y a pas d'insertion durable et réussie sans préparation approfondie. C'est ce que nous essayons de faire au quotidien en mobilisant les partenaires locaux que sont la mission locale, Pôle emploi ainsi que les experts du handicap"*, souligne Marie-Hélène Barataud, directrice de Cap emploi Corrèze.

www.capemploi.com

Partenaires

Sameth, priorité au maintien dans l'emploi

Lorsqu'un handicap s'aggrave ou survient brusquement, la clé du maintien dans l'emploi réside bien souvent dans l'aménagement du poste de travail. C'est dans ce type de circonstances que l'expertise du Sameth (Service d'appui au maintien de l'emploi du travailleur handicapé) est précieuse. Sollicité par l'employeur ou la personne en situation de handicap, le Sameth a toute légitimité pour adresser des recommandations aux fournisseurs de matériel adapté, superviser les tests et remettre son avis à l'employeur.

Le cœur de notre intervention réside dans la coordination de différents interlocuteurs : l'agent qui décrit ses difficultés sur le poste, son responsable hiérarchique qui connaît le service et peut indiquer les aménagements possibles, les ressources humaines qui ont la vision de la structure et le médecin de prévention qui pose les restrictions éventuelles.

Christelle Penicaud, conseillère maintien dans l'emploi au Sameth 87

Comète France, pour une prise en charge précoce

70%
des personnes accompagnées par Comète France retrouvent une activité professionnelle.

Donner aux personnes hospitalisées les moyens de faire un choix de vie éclairé : telle est la vocation de Comète France. Ce service d'insertion sociale et professionnelle, cofinancé par la DGOS (Direction générale de l'offre de soins), l'Agefiph et le FIPHFP, exerce son activité dans les centres de rééducation. Il est ainsi en mesure d'assurer un accompagnement précoce et, si besoin, une aide à la réflexion sur la reconversion. *"Aider les patients et leur entourage à imaginer un projet intégrant tous les aspects de la vie professionnelle et sociale : c'est l'ambition que nous poursuivons avec, sur le territoire du Limousin, une équipe constituée d'une ergothérapeute, d'un psychologue, d'une assistante sociale et d'un médecin"*, précise Aude Baubri, ergothérapeute pour le réseau Comète.

www.cometefrance.com

Les Comités locaux

Composition du Comité local Limousin

Le Comité local est l'instance représentative du FIPHFP dans la région. Il est présidé par le préfet de région ou son représentant. Chaque Comité local compte 20 membres tous nommés par arrêté du préfet de région. En région Limousin, 4 conventions ont été validées par le Comité local pour un montant d'engagement total de 1 302 396 euros.

8 représentants des employeurs publics

Le préfet de la région Limousin ou son représentant, trois directeurs de services régionaux de l'État ou leurs représentants :

- le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;
- le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;
- le directeur de la plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines.

Trois élus locaux représentant les employeurs de la fonction publique territoriale dans la région :

- Catherine BEAUBATIE, vice-présidente du conseil régional de Limousin (suppléante : Nathalie DELCOUDERC JULLIARD, vice-présidente du conseil régional de Limousin) ;
- Jean-Jacques DUBOUCHAUD, vice-président du conseil général de la Haute-Vienne (suppléant : Éric JEANSANNETAS, vice-président du conseil général de la Creuse) ;
- Bernard EBENSTEIN, adjoint au maire de Limoges (suppléant : Jean-Pierre TRONCHE, conseiller municipal de Brive).

Un membre représentant les employeurs de la fonction publique hospitalière :

- Michel SENIMON, directeur des ressources humaines non médicales au centre hospitalier universitaire de Limoges (suppléante : Françoise DUPECHER, directrice des ressources humaines du centre hospitalier de Guéret).

8 membres représentant les personnels,

proposés par les organisations syndicales représentatives au plan national

En qualité de membres titulaires :

• Marie-Pierre CADARIO, CFDT • Patrick LESCHIER, CFTC • Jean-Jacques CASTANET, CFE-CGC •Lionel LALOY, CGT • François MARSELOO, FO • Magali CAMUT, FSU • Jean-Georges MERMET, Union syndicale Solidaires • Joël ROY, UNSA.

En qualité de membres suppléants :

• Maryse BOUZET, CFDT • Raymond MERCADIER, CFTC • Pas de suppléant, CFE-CGC • Cyril COGNERAS, CGT • Christine COUSINET, FO • Julien LAVIRON, FSU • Véronique MOMENTEAU, Union syndicale Solidaires • Jean-Marc SOURDIOUX, UNSA.

4 membres représentant les associations ou organismes

regroupant des personnes handicapées

En qualité de membres titulaires :

• Bernard FAUCHER, Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés (FNATH) • Ghislaine MARTINAT, Association des paralysés de France (APF) • Jean-François ROULON, association pour adultes et jeunes handicapés (APAJH) • François LANIER, Association Voir ensemble.

En qualité de membres suppléants :

• Gaston CHATARD, Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés (FNATH) • Gilles TOUILLEZ, Association des paralysés de France (APF) • Evelyne DOM-BRUNIE, Association pour adultes et jeunes handicapés (APAJH) • Joël CHABERNAUD, Coordination handicap et autonomie.

3 personnes désignées en raison de leurs compétences dans le domaine du handicap assistent, sans voix délibérative, aux séances du comité.

- Jean AUTIER, coordonnateur du plan régional d'insertion des travailleurs handicapés (PRITH) ;
- Claude VIROLE, président du centre régional d'études et d'actions pour les handicaps et inadaptations (CREAHI) du Limousin ;
- Véronique LANGLOIS-GEY, médecin-coordonnateur de l'équipe pluridisciplinaire de la maison départementale des personnes handicapées de la Haute-Vienne.

Le directeur régional des finances publiques du Limousin (ou son représentant) et un représentant du gestionnaire administratif dans la région, le délégué interrégional handicap du FIPHFP, Béatrice Lagarrigue, assistent aux séances du Comité, sans voix délibérative. Ce dernier assure également le secrétariat dudit Comité. Les membres du Comité local sont nommés par arrêté du préfet de région.

Chiffres 2013

Limousin

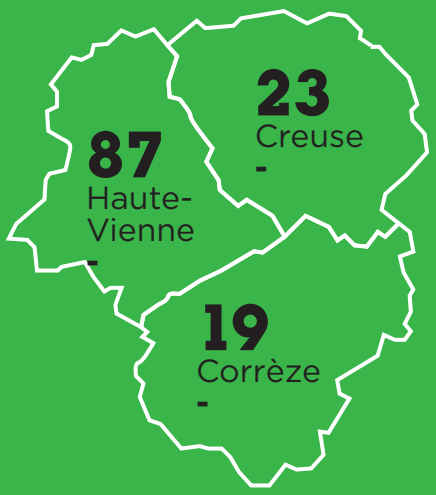

01	Taux d'emploi légal des travailleurs en situation de handicap par département et par fonction publique	page 11
02	Évolution des dépenses déductibles par fonction publique	page 14
03	Évolution de la moyenne d'âge des BOE pour la région	page 14
04	Évolution de la répartition hommes/femmes par département	page 15
05	Évolution du taux des RQTH et des agents reclassés dans la région	page 16
06	Évolution des financements versés aux employeurs de la région - par fonction publique	page 17
07	Évolution des financements : les aides plateforme	page 18
08	Évolution des financements : le programme accessibilité	page 19
09	Évolution du statut des employeurs ayant déclaré - par fonction publique	page 20
10	Évolution du montant des contributions des employeurs publics de la région - détail par département et par fonction publique	page 21

1.1. Taux d'emploi légal des travailleurs en situation de handicap par département et par fonction publique

Déclaration 2013 - Données au 01/01/2012

	Corrèze	Creuse	Haute-Vienne	Région Limousin
Fonction publique de l'État				
Nombre ETR	180	110	1 077	1 367
Nombre de bénéficiaires (BOE)	0	2	36	38
Taux d'emploi direct	**0,00 %**	**1,82 %**	**3,34 %**	**2,78 %**
Nombre Équivalents bénéficiaires	0	0	11	11
Taux d'emploi légal	**0,07 %**	**1,93 %**	**4,37 %**	**3,61 %**
Nombre d'unités manquantes	10	4	15	28
Fonction publique hospitalière				
Nombre ETR	4 983	2 947	9 817	17 747
Nombre de bénéficiaires (BOE)	216	114	569	899
Taux d'emploi direct	**4,33 %**	**3,87 %**	**5,80 %**	**5,07 %**
Nombre Équivalents bénéficiaires	10	25	42	77
Taux d'emploi légal	**4,53 %**	**4,72 %**	**6,22 %**	**5,50 %**
Nombre d'unités manquantes	68	32	17	117
Fonction publique territoriale				
Nombre ETR	5 015	2 159	9 390	16 564
Nombre de bénéficiaires (BOE)	238	78	498	814
Taux d'emploi direct	**4,75 %**	**3,61 %**	**5,30 %**	**4,91 %**
Nombre Équivalents bénéficiaires	30	9	20	59
Taux d'emploi légal	**5,35 %**	**4,03 %**	**5,51 %**	**5,27 %**
Nombre d'unités manquantes	51	39	91	181
Ensemble des fonctions publiques				
Nombre ETR	10 178	5 216	20 284	35 678
Nombre de bénéficiaires (BOE)	454	194	1 103	1 751
Taux d'emploi direct	**4,46 %**	**3,72 %**	**5,44 %**	**4,91 %**
Nombre Équivalents bénéficiaires	40	34	73	147
Taux d'emploi légal	**4,85 %**	**4,38 %**	**5,80 %**	**5,32 %**
Nombre d'unités manquantes	129	64	123	326

Source : déclarations employeurs 2013

1.2. Taux d'emploi légal des travailleurs en situation de handicap par département et par fonction publique

Déclaration 2012 - Données au 01/01/2011

	Corrèze	Creuse	Haute-Vienne	Région Limousin
Fonction publique de l'État				
Nombre ETR	179	80	3 400	3 659
Nombre de bénéficiaires (BOE)	0	0	89	89
Taux d'emploi direct	**0,00 %**	**0,00 %**	**2,62 %**	**2,43 %**
Nombre Équivalents bénéficiaires	0	0	3	3
Taux d'emploi légal	**0,00 %**	**0,00 %**	**2,71 %**	**2,51 %**
Nombre d'unités manquantes	10	4	108	122
Fonction publique hospitalière				
Nombre ETR	5 168	2 849	9 778	17 795
Nombre de bénéficiaires (BOE)	232	112	557	901
Taux d'emploi direct	**4,49 %**	**3,93 %**	**5,70 %**	**5,06 %**
Nombre Équivalents bénéficiaires	12	10	47	69
Taux d'emploi légal	**4,72 %**	**4,28 %**	**6,18 %**	**5,45 %**
Nombre d'unités manquantes	61	41	15	117
Fonction publique territoriale				
Nombre ETR	5 417	2 113	9 339	16 869
Nombre de bénéficiaires (BOE)	253	71	448	772
Taux d'emploi direct	**4,67 %**	**3,36 %**	**4,80 %**	**4,58 %**
Nombre Équivalents bénéficiaires	20	6	30	56
Taux d'emploi légal	**5,04 %**	**3,64 %**	**5,12 %**	**4,91 %**
Nombre d'unités manquantes	67	44	108	219
Ensemble des fonctions publiques				
Nombre ETR	10 764	5 042	22 517	38 323
Nombre de bénéficiaires (BOE)	485	183	1 094	1 762
Taux d'emploi direct	**4,51 %**	**3,63 %**	**4,86 %**	**4,60 %**
Nombre Équivalents bénéficiaires	32	16	80	128
Taux d'emploi légal	**4,80 %**	**3,95 %**	**5,21 %**	**4,93 %**
Nombre d'unités manquantes	138	89	231	458

Source : déclarations employeurs 2012

1.3. Taux d'emploi légal des travailleurs en situation de handicap par département et par fonction publique

Déclaration 2011 - Données au 01/01/2010

	Corrèze	Creuse	Haute-Vienne	Région Limousin
Fonction publique de l'État				
Nombre ETR	1 078	79	3 292	4 449
Nombre de bénéficiaires (BOE)	52	0	77	129
Taux d'emploi direct	**4,82 %**	**0,00 %**	**2,34 %**	**2,90 %**
Nombre Équivalents bénéficiaires	0	0	3	3
Taux d'emploi légal	**4,82 %**	**0,00 %**	**2,43 %**	**2,96 %**
Nombre d'unités manquantes	12	4	113	129
Fonction publique hospitalière				
Nombre ETR	5 013	2 778	9 892	17 683
Nombre de bénéficiaires (BOE)	222	108	563	893
Taux d'emploi direct	**4,43 %**	**3,89 %**	**5,69 %**	**5,05 %**
Nombre Équivalents bénéficiaires	8	8	36	52
Taux d'emploi légal	**4,59 %**	**4,18 %**	**6,06 %**	**5,34 %**
Nombre d'unités manquantes	70	43	18	130
Fonction publique territoriale				
Nombre ETR	4 962	2 041	9 141	16 144
Nombre de bénéficiaires (BOE)	236	86	471	793
Taux d'emploi direct	**4,76 %**	**4,21 %**	**5,15 %**	**4,91 %**
Nombre Équivalents bénéficiaires	22	21	45	88
Taux d'emploi légal	**5,20 %**	**5,24 %**	**5,64 %**	**5,46 %**
Nombre d'unités manquantes	71	29	116	216
Ensemble des fonctions publiques				
Nombre ETR	11 053	4 898	22 325	38 276
Nombre de bénéficiaires (BOE)	510	194	1 111	1 815
Taux d'emploi direct	**4,61 %**	**3,96 %**	**4,98 %**	**4,74 %**
Nombre Équivalents bénéficiaires	30	29	84	143
Taux d'emploi légal	**4,89 %**	**4,55 %**	**5,35 %**	**5,11 %**
Nombre d'unités manquantes	152	75	248	476

Source : déclarations employeurs 2011

2. Évolution des dépenses déductibles par fonction publique

	Déclaration 2011	Déclaration 2012	Déclaration 2013
Effectif au	*01/01/2010*	*01/01/2011*	*01/01/2012*
Fonction publique de l'État	45 399 €	47 542 €	193 531 €
Fonction publique hospitalière	929 969 €	1 324 964 €	1 683 768 €
Fonction publique territoriale	1 608 011 €	1 084 369 €	1 177 034 €
TOTAL FONCTION PUBLIQUE	**2 583 379 €**	**2 456 875 €**	**3 054 333 €**

Source : déclaration de l'année de la déclaration

3. Évolution de la moyenne d'âge des BOE pour la région

	Déclaration 2011	Déclaration 2012	Déclaration 2013
Effectif au	*01/01/2010*	*01/01/2011*	*01/01/2012*
Moins de 25 ans	2,11 %	1,31 %	0,97 %
25-40 ans	15,61 %	13,00 %	15,25 %
41-55 ans	58,61 %	60,66 %	61,39 %
Plus de 56 ans	23,67 %	25,03 %	22,39 %

Source : recueil statistique de l'année de la déclaration

4.1. Évolution de la répartition hommes/femmes par département

	Déclaration 2011	Déclaration 2012	Déclaration 2013
Effectif au	*01/01/2010*	*01/01/2011*	*01/01/2012*
Corrèze - 19			
Hommes	39,86 %	43,63 %	42,73 %
Femmes	60,14 %	56,37 %	57,27 %
Creuse - 23			
Hommes	43,92 %	53,01 %	48,45 %
Femmes	56,08 %	46,99 %	51,55 %
Haute-Vienne - 87			
Hommes	39,31 %	39,56 %	37,26 %
Femmes	60,69 %	60,44 %	62,74 %
Région Limousin			
Hommes	**39,98 %**	**42,08 %**	**39,92 %**
Femmes	**60,02 %**	**57,92 %**	**60,08 %**

Source : recueil statistique de l'année concernée

4.2. Évolution de la répartition hommes/femmes par fonction publique

	Déclaration 2011	Déclaration 2012	Déclaration 2013
Effectif au	*01/01/2010*	*01/01/2011*	*01/01/2012*
Fonction publique de l'État			
Hommes	48,05 %	47,19 %	44,74 %
Femmes	51,95 %	52,81 %	55,26 %
Fonction publique hospitalière			
Hommes	27,03 %	28,70 %	26,14 %
Femmes	72,97 %	71,30 %	73,86 %
Fonction publique territoriale			
Hommes	54,26 %	57,18 %	54,91 %
Femmes	45,74 %	42,82 %	45,09 %

Source : recueil statistique de l'année concernée

5. Évolution du taux des RQTH et des agents reclassés dans la région

	Déclaration 2011	Déclaration 2012	Déclaration 2013
Effectif au	*01/01/2010*	*01/01/2011*	*01/01/2012*
Corrèze - 19			
Agents bénéficiant d'une RQTH	49,64 %	50,94 %	46,34 %
Agents reclassés ou assimilés	23,61 %	24,84 %	24,17 %
Agents bénéficiant d'une ATI	8,43 %	7,93 %	8,43 %
Autres	18,32 %	16,29 %	21,06 %
Creuse - 23			
Agents bénéficiant d'une RQTH	51,74 %	44,81 %	50,54 %
Agents reclassés ou assimilés	26,16 %	27,87 %	25,81 %
Agents bénéficiant d'une ATI	15,70 %	13,11 %	15,59 %
Autres	6,40 %	14,21 %	8,06 %
Haute-Vienne - 87			
Agents bénéficiant d'une RQTH	35,15 %	34,89 %	38,59 %
Agents reclassés ou assimilés	29,11 %	27,20 %	27,23 %
Agents bénéficiant d'une ATI	20,89 %	12,55 %	15,59 %
Autres	14,85 %	25,36 %	18,59 %
Région Limousin			
Agents bénéficiant d'une RQTH	40,70 %	40,31 %	41,95 %
Agents reclassés ou assimilés	27,36 %	26,62 %	26,26 %
Agents bénéficiant d'une ATI	17,09 %	11,35 %	13,69 %
Autres	14,85 %	21,72 %	18,10 %

Source : recueil statistique de l'année concernée

6. Évolution des financements versés aux employeurs de la région par fonction publique

	2011	2012	2013
Aides plateforme			
Fonction publique de l'État	0 €	15 493 €	17 159 €
Fonction publique hospitalière	30 945 €	34 856 €	62 467 €
Fonction publique territoriale	125 934 €	124 760 €	189 457 €
SOUS-TOTAL	**156 879 €**	**175 109 €**	**269 083 €**
Programme accessibilité			
Fonction publique de l'État	0 €	0 €	0 €
Fonction publique hospitalière	0 €	0 €	0 €
Fonction publique territoriale	0 €	277 849 €	135 958 €
SOUS-TOTAL	**0 €**	**277 849 €**	**135 958 €**
Conventions employeurs			
Fonction publique de l'État	0 €	0 €	0 €
Fonction publique hospitalière	0 €	0 €	0 €
Fonction publique territoriale	56 707 €	87 477 €	379 321 €
SOUS-TOTAL	**56 707 €**	**87 477 €**	**379 321 €**
TOTAL	**213 586 €**	**540 435 €**	**784 362 €**

7. Évolution des financements : les aides plateforme

En 2013, 59 employeurs se sont vu attribuer 101 aides pour un montant de 269 083 €.
Ces financements ont concerné 101 bénéficiaires.

	2011	2012	2013
Fonction publique de l'État			
Nombre d'employeurs	0	3	3
Nombre d'aides financées	0	5	5
Nombre de bénéficiaires	0	5	5
MONTANT FINANCÉ	**0 €**	**15 493 €**	**17 159 €**
Fonction publique hospitalière			
Nombre d'employeurs	28	9	11
Nombre d'aides financées	38	13	17
Nombre de bénéficiaires	47	13	17
MONTANT FINANCÉ	**125 934 €**	**34 856 €**	**62 467 €**
Fonction publique territoriale			
Nombre d'employeurs	18	40	39
Nombre d'aides financées	38	54	79
Nombre de bénéficiaires	47	54	79
MONTANT FINANCÉ	**125 934 €**	**124 760 €**	**189 457 €**
TOTAL			
Nombre d'employeurs	46	52	59
Nombre d'aides financées	76	72	101
Nombre de bénéficiaires	94	72	101
MONTANT FINANCÉ	**251 868 €**	**175 109 €**	**269 083 €**

8. Évolution des financements : le programme accessibilité

En 2013, 4 employeurs se sont vu attribuer 5 financements pour un montant de 135 958 €.
Ces financements ont concerné 5 bénéficiaires.

	2011	2012	2013
Fonction publique de l'État			
Nombre d'employeurs	0	0	0
Nombre de demandes financées	0	0	0
Nombre de bénéficiaires	0	0	0
MONTANT FINANCÉ	**0**	**0**	**0**
Fonction publique hospitalière			
Nombre d'employeurs	0	0	0
Nombre de demandes financées	0	0	0
Nombre de bénéficiaires	0	0	0
MONTANT FINANCÉ	**0 €**	**0 €**	**0 €**
Fonction publique territoriale			
Nombre d'employeurs	0	2	4
Nombre de demandes financées	0	4	5
Nombre de bénéficiaires	0	130	5
MONTANT FINANCÉ	**0 €**	**277 849 €**	**135 958 €**
TOTAL			
Nombre d'employeurs	0	2	4
Nombre de demandes financées	0	4	5
Nombre de bénéficiaires	0	130	5
MONTANT FINANCÉ	**0 €**	**277 849 €**	**135 958 €**

9. Évolution du statut des employeurs ayant déclaré en 2013, par fonction publique

	Déclaration 2011	Déclaration 2012	Déclaration 2013
Effectif au	*01/01/2010*	*01/01/2011*	*01/01/2012*
Nombre d'employeurs assujettis soumis au versement d'une contribution ou contribution forfaitaire			
Fonction publique de l'État	10	9	7
Fonction publique hospitalière	36	37	35
Fonction publique territoriale	49	41	35
TOTAL	**95**	**87**	**77**
Nombre d'employeurs assujettis non soumis au versement d'une contribution			
Fonction publique de l'État	3	2	4
Fonction publique hospitalière	33	31	32
Fonction publique territoriale	53	64	67
TOTAL	**89**	**97**	**103**
Total d'employeurs assujettis			
Fonction publique de l'État	13	11	11
Fonction publique hospitalière	69	68	67
Fonction publique territoriale	102	105	102
TOTAL	**184**	**184**	**180**
Effectif total rémunéré			
Fonction publique de l'État	4 449	3 659	1 367
Fonction publique hospitalière	17 683	17 795	17 747
Fonction publique territoriale	16 291	16 869	16 564
TOTAL	**38 423**	**38 323**	**35 678**

Source : déclaration de l'année concernée

10. Évolution du montant des contributions des employeurs publics de la région par département et par fonction publique (y compris les contributions forfaitaires)

	Déclaration 2011	Déclaration 2012	Déclaration 2013
Effectif au	*01/01/2010*	*01/01/2011*	*01/01/2012*
Corrèze - 19			
Fonction publique de l'État	27 915 €	36 223 €	37 142 €
Fonction publique hospitalière	312 281 €	268 537 €	309 381 €
Fonction publique territoriale	341 875 €	274 012 €	107 889 €
TOTAL FONCTION PUBLIQUE	**682 071 €**	**578 773 €**	**454 412 €**
Creuse - 23			
Fonction publique de l'État	13 936 €	14 546 €	14 565 €
Fonction publique hospitalière	163 041 €	165 796 €	122 114 €
Fonction publique territoriale	98 418 €	187 173 €	172 739 €
TOTAL FONCTION PUBLIQUE	**275 395 €**	**367 515 €**	**309 418 €**
Haute-Vienne - 87			
Fonction publique de l'État	564 685 €	553 665 €	55 246 €
Fonction publique hospitalière	59 169 €	56 811 €	66 025 €
Fonction publique territoriale	562 032 €	545 250 €	464 108 €
TOTAL FONCTION PUBLIQUE	**1 185 886 €**	**1 155 726 €**	**585 379 €**
Région Limousin			
Fonction publique de l'État	606 536 €	604 434 €	106 953 €
Fonction publique hospitalière	534 491 €	491 144 €	497 520 €
Fonction publique territoriale	1 002 325 €	1 006 435 €	744 736 €
TOTAL FONCTION PUBLIQUE	**2 143 352 €**	**2 102 013 €**	**1 349 209 €**

Source : déclaration de l'année concernée

Glossaire

ETR : Effectif Total Rémunéré.

BOE : Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi.

Équivalents BOE : Équivalents Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi.

RQTH : Reconnaissance de la Qualité de Travailleurs Handicapés.

Unités manquantes : Le nombre d'unités manquantes correspond à la différence entre le nombre total de personnes rémunérées par l'employeur auquel est appliquée la proportion de 6 %, arrondi à l'unité inférieure, et celui des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue à l'article L. 323-2 qui sont effectivement rémunérés par l'employeur.

Taux emploi direct :

$$\frac{\textit{nombre de bénéficiaires}}{\textit{nombre d'ETR}}$$

Taux d'emploi légal :

$$\frac{\textit{nombre de bénéficiaires + Équivalents bénéficiaires}}{\textit{nombre d'ETR}}$$

Dépenses déductibles :

- **Type 1** : Les dépenses réalisées en passant des contrats de fournitures de sous-traitance ou de prestations de services avec des entreprises adaptées, des centres de distribution de travail à domicile ou des centres d'aide par le travail (art.6 du décret),
- **Type 2** : Les dépenses affectées à des mesures adoptées en vue de faciliter l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans la Fonction publique (article 6, II),
- **Type 3** : Même calcul pour les efforts consentis par l'employeur pour accueillir ou maintenir dans l'emploi des personnes lourdement handicapées,
- **Type 4** : Les aménagements des postes de travail effectués pour maintenir dans leur emploi les agents reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions dans les conditions réglementaires applicables à chaque fonction publique et qui n'appartiennent pas à l'une des catégories de bénéficiaires visés à l'article 2 du décret,
- **Type 5** : Assistants vie scolaire.

Retrouvez plus d'informations
sur **www.fiphfp.fr**

FIPHFP
Fonds pour l'insertion
des personnes handicapées
dans la fonction publique
12 avenue Pierre Mendès France
75914 PARIS Cedex 13

Téléphone : 01 58 50 99 33
Email : eplateforme.fiphfp@caissedesdepots.fr

orc.fr R.C. PARIS 493 291 108 Crédit photos : © FIPHFP, Corbis.

Une gestion Caisse des Dépôts

Caisse des Dépôts
RETRAITES
ET SOLIDARITÉ